

La reine Elisabeth n'est plus

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **4 (1965-1966)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-910556>

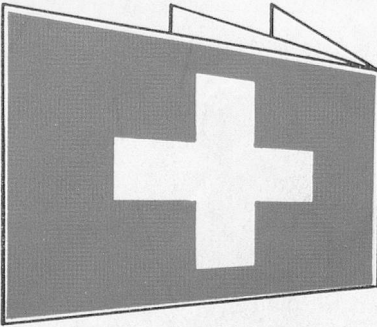
Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

U 0 4 2



4ème Année - No 17 - Décembre 1965
Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

LA REINE ELISABETH N'EST PLUS

Notre Communauté suisse s'associe avec émotion au grand deuil qui vient de frapper la Belgique. Durant la première guerre mondiale, aux côtés du Roi-Chevalier, la Reine Elisabeth suscita l'admiration du peuple suisse. Le rayonnement exceptionnel de sa personnalité rehaussait d'une manière incomparable les manifestations artistiques auxquelles elle prenait une part si vivante. Les concours « REINE ELISABETH » perpétueront le souvenir prestigieux de cette grande Dame, amie des Arts et des Artistes.

AU SECOURS DU FEDERALISME DEFAILLANT

La Nouvelle Société Helvétique a consacré son annuaire 1965 au fédéralisme face à l'avenir. De l'étude de problèmes actuels, du domaine public en particulier, se dégage une préoccupation dominante : notre fédéralisme de type vertical doit être complété par une organisation horizontale, au niveau des communes et des cantons.

Il est apparu que l'expansion de certaines régions sur le plan économique et démographique, était freinée sinon rendue impossible, par l'existence de frontières communales ou cantonales. On s'est aperçu que même au niveau des conférences de Chefs de Départements cantonaux, l'accord se faisait difficilement, chacun des représentants rentré chez lui étant à nouveau dominé par des préoccupations propres à son canton. Le problème de l'alimentation en eau potable et celui du traitement des eaux usées, ne peuvent être résolus que sur le plan d'associations régionales. Tout récemment, la question des Institutions internationales établies à Genève a fait l'objet de premières conversations. Les inconvénients du point de vue social et économique contre lesquels une partie de la population genevoise a pris position, pourraient être atténués en prévoyant l'implantation de bâtiments nouveaux sur le territoire du Canton de Vaud. Sur le plan de l'expansion universitaire, il est évident que des accords régionaux intéressant plusieurs cantons, peuvent apporter des solutions heureuses du point de vue d'un développement à long terme de l'enseignement universitaire.

Il y a donc carence du fédéralisme, abdication politique chez les cantons, qui sont trop enclins à remettre les problèmes difficiles entre les mains de la Confédération, quitte à rester vigilants et entreprenants lorsqu'il s'agit d'obtenir des subventions fédérales. Mais comment sortir de l'ornière ? La N.S.H. a pensé qu'il fallait créer une institution adéquate pour l'étude de tous ces problèmes de « voisinage » et de ceux qui gravitent autour. C'est pourquoi elle a fait officiellement à Berne, le 22 septembre 1965, lors d'une conférence de presse réunissant notamment des parlementaires, la proposition de créer UNE FONDATION POUR UN RENOUVEAU DU FEDERALISME (1), au sein de laquelle coopéreraient la Conféd-

ration, les cantons, les citoyens et les organismes qu'ils constituent librement. Elle aurait l'appui financier par moitié de la Confédération et des cantons. La N.S.H. est prête à constituer le petit capital de départ afin de provoquer le démarrage de cette réalisation.

Cette Fondation aurait notamment pour tâche d'étudier tous les projets de coordination et d'expansion qui pourraient lui être soumis. Elle disposerait du concours de techniciens, organiserait un service de recherche et de documentation, alimenté par les informations les plus récentes sur le fonctionnement du fédéralisme dans d'autres pays du monde. Au-dessus de ces services administratifs et techniques nous imaginons un état-major rompu aux discussions d'ensemble et établissant les conclusions des études d'envergure. Le Conseil fédéral, les cantons, les communes pourraient confier à un tel institut des enquêtes particulières et les cantons moins favorisés y trouveraient les concours susceptibles de faire avancer leurs problèmes.

En résumé, l'initiative de la N.S.H. vise à donner au fédéralisme une vitalité nouvelle, à créer une « stratégie » nouvelle de la collaboration et de la coordination, en mettant un nouvel instrument de travail à la disposition de la Confédération et des cantons. Elle permettrait de sortir de l'ère d'impuissance qui caractérise trop souvent certains secteurs de la fonction publique en regard des grands services fédéraux qui fonctionnent et s'organisent en tenant compte de l'évolution scientifique et technique. Ce qu'il faut absolument éviter, c'est qu'une génération entière passe à côté du problème urgent de la rénovation de notre fédéralisme, comme ce fut hélas le cas pour le problème des eaux usées.

Sans verser dans le pessimisme quant à la faveur que rencontrera cette initiative, on peut se demander tout simplement si une telle situation ne résulte pas du fait que le Conseil fédéral se refuse à gouverner. Or gouverner c'est prévoir. Il devrait compter davantage sur lui-même que sur les cantons dans un domaine qui intéresse à un si haut degré l'avenir de la Suisse. Il appartient avant tout au Conseil fédéral, nous semble-t-il, de donner une suite concrète à la proposition de la N.S.H.

A. W. K.

(1) « Pour un fédéralisme efficace », brochure éditée en vue de cette conférence.

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

OFFERT PAR

OMEGA



22, Pl. de Brouckère
Bruxelles 1